Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Le Brésil autorise l’importation de farine de blé OGM

Par Christophe NOISETTE

Publié le 16/11/2021, modifié le 09/03/2026



Le 11 novembre 2021, le Brésil autorisait l’importation de farine de blé transgénique HB4. La récolte du blé génétiquement modifié a commencé en Argentine, alors que sa commercialisation était pourtant conditionnée à l’autorisation brésilienne [1]. Le feu vert donné par la CTNBio arrive au bon moment mais n’est pas accueilli favorablement par l’industrie meunière et boulangère.

Le 11 novembre 2021, la Commission Technique Nationale de Biosécurité (CTNBio) a décidé à l’unanimité d’autoriser la commercialisation, au Brésil, de farine fabriquée avec du blé génétiquement modifié produit en Argentine, le blé transgénique HB4 [2]. L’autorisation concerne l’alimentation humaine et animale.

En revanche, a précisé la CTNBio, le blé en tant que tel est encore en cours d'évaluation. La demande avait été déposée en mars 2019 par l'entreprise Tropical Melhoramento & Genética (TMG), une entreprise brésilienne qui a signé une exclusivité de vente du blé HB4 avec Bioceres au Brésil. La mise en culture en Argentine de quelque 55 000 hectares de blé transgénique, dont la récolte est actuellement en cours (d'après Bioceres, actuellement, 10 % de ce blé serait déjà récolté) aura convaincu le Brésil de prendre une décision délicate. En effet, par cette décision, ce pays se protège juridiquement d'une contamination qui aurait été difficile à éviter.

Cette autorisation partielle, limitée à la seule farine, qui par nature ne peut pas se reproduire, semble indiquer que le Brésil craint une contamination de ses champs de blé par des grains transgéniques si la culture était autorisée. En effet, la coexistence des filières OGM et non OGM est sinon impossible du moins extrêmement difficile à garantir. Et de fait, une telle ségrégation entraîne des coûts importants.

Cependant, la grogne des consommateurs, comme l'Institut brésilien de défense des consommateurs (Idec), reste forte. De leur côté, les organisations professionnelles, comme l'Association brésilienne de l'industrie du blé (Abitrigo), l'Association brésilienne des industries des biscuits, des pâtes et des pains et gâteaux industrialisés (Abimapi) [3] [4] ou encore l'Association brésilienne de l'industrie de la boulangerie et de la confiserie (Abip) [5], continuent d'exprimer leur refus du blé OGM. Le président de l'Abip déclare ainsi que « *cette mesure va à l'encontre de l'engagement du secteur à respecter et à penser au consommateur, qui recherche de plus en plus la santé et s'est positionné contre le blé transgénique. L'Abip appelle donc les boulangeries à boycotter ce blé transgénique.* »

Les meuniers brésiliens contestent cette autorisation

Abitrigo, dans un communiqué de presse, souligne : « *Cette décision, lourde d'incertitudes quant à ses conséquences pour le marché et la communauté internationale, a été prise sur la base de critères touchant à la sécurité, sans étude approfondie des conditions du marché et du comportement des consommateurs* » [6]. Soutenue par l'Abip et l'Abimpa, elle demandera ainsi à la Chambre civile de la Présidence de la République de convoquer immédiatement le Comité national de biosécurité, composé de plusieurs ministres, « *afin d'analyser, de manière plus complète, les implications de la présence de blé transgénique d'Argentine sur le marché brésilien* ». Elle réfléchit également à déposer une injonction pour suspendre l'application de la décision de la CTNBio jusqu'à ce que le Comité National de Biosécurité se prononce.

[1] Christophe NOISETTE, « Que va devenir le blé OGM cultivé en Argentine ? », *Inf'OGM*, 9 novembre 2021

[2] *Liberação comercial da farinha de trigo geneticamente modificado, evento IND-ØØ412-7* (Dissémination commerciale de farine de blé génétiquement modifiée, événement IND-ØØ412-7).

[3] https://www.abimapi.com.br/noticias-detalhe.php?i=NDc4OQ==

[4] L'Abimapi, ce sont 110 entreprises membres qui détiennent environ 80 % de la part du secteur.

[5] « Abip é contra liberação da CTNBio de comercializar farinha de trigo transgênica ».

[6] Nota oficial : "Liberação da comercialização da farinha de trigo transgênico no Brasil", 11/11/2021

Adresse de cet article : https://infogm.org/le-bresil-autorise-limportation-de-farine-de-ble-ogm/